

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : thermodent® clear

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58

8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke-mayr.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 8800
ApplicationDepartment.SM@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

thermodent® clear No Change Service!Version
02.02Date de révision:
27.06.2018

Date de dernière parution: 08.09.2016

Date de la première version publiée:
22.03.2012**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Information supplémentaire : Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 --- 01-2119489411-37-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	5 - 15
Alkyl-polyéthylèneglykol-	144046-60-6	Skin Irrit. 2; H315	5 - 15

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018

Date de dernière parution: 08.09.2016

Date de la première version publiée:
22.03.2012

polybutylenglykoléther	Polymer --- ---	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	3 - 8

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire de l'eau par mesure de précaution.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Pulvérisateur d'eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques pendant : aucun
la lutte contre l'incendieProduits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
gereux**5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
particuliers des pompiers autonome.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnementPrécautions pour la protec- : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
tion de l'environnement**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipula- : Porter un équipement de protection individuel.
tion sans dangerIndications pour la protection : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte
contre l'incendie et l'explo- contre le feu.
sion

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilitésExigences concernant les : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-
aires de stockage et les con- gine.
teneursInformation supplémentaire : Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien
sur les conditions de stock- fermé.
age

thermodent® clear No Change Service!Version
02.02Date de révision:
27.06.2018

Date de dernière parution: 08.09.2016

Date de la première version publiée:
22.03.2012

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.
en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable	500 ppm 960 mg/m ³	SUVA
		Valeur limite à courte terme	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Cumènesulfonate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136,25 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm ²
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26,9 mg/m ³
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, Effets locaux	1900 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques	950 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Cumènesulfonate de sodium	Eau douce	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,023 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,862 mg/kg
	Sédiment marin	0,0862 mg/kg
	Sol	0,037 mg/kg
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018

Date de dernière parution: 08.09.2016

Date de la première version publiée:
22.03.2012**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	
Directive	: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Remarques	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: pratiquement sans colore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: env. 4 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	: env. 0 °C
Température de décomposition	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: 57 °C Méthode: DIN 51755 Part 1 Autres informations: N'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012

Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	env. 1,037 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
 Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l
 Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 15.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Provoque une irritation cutanée., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Provoque de graves lésions des yeux., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Éthanol:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Maximalisation, Cochon d'Inde

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro : Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 471, Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Test du micronucleus in vivo, Souris, Oral(e), N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : OCDE ligne directrice 471, Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018

Date de dernière parution: 08.09.2016

Date de la première version publiée:
22.03.2012**Éthanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Incidences sur le développement du fœtus : Rat, Oral(e), DSENO: 3.000 mg/kg, NOAEL: 3.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : étude scientifiquement injustifiée

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Éthanol:

Rat, Oral(e), DSENO: 2.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Éthanol:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Éthanol:

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Souris, NOAEL: 440 mg/kg, LOAEL: 1.300 mg/kg, Dermale, OCDE ligne directrice 411, Organes cibles: Peau, Toxicité subchronique

Éthanol:

Rat, NOAEL: 1.730 mg/kg, LOAEL: 3.160 mg/kg, Oral(e)90 d

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012**Information supplémentaire****Produit:**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | Remarques: Donnée non disponible |
| Toxicité pour les algues | : | Remarques: Donnée non disponible |

Éthanol:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

- | | | |
|--------------------------|---|---|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6 |
| Demande Chimique en Oxy- | : | env. 6.200 mg/l |

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012

gène (DCO)

Substance d'essai: solution à 1%

Composants:**Cumènesulfonate de sodium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
Méthode: OCDE 302B/ ISO 9888/ CEE 88/302C**Éthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14
Méthode: Valeur calculée**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Éthanol:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 5 %
Remarques: Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils: 0,05 kg/kg
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**Texte complet pour autres abréviations**Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de

thermodent® clear **No Change Service!**Version
02.02Date de révision:
27.06.2018Date de dernière parution: 08.09.2016
Date de la première version publiée:
22.03.2012

l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Skin Irrit. 2, H315	: Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	: Méthode de calcul

|| Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR